

CHAPITRE C : ETUDE D'IMPACT SANITAIRE

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| C.1 – DOCUMENTATION ET LEXIQUE | 3 |
| C.2 – CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE | 5 |
| C.2.1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE ET IMPLANTATION | 5 |
| C.2.2 – ROSE DES VENTS APPLICABLE AU SITE..... | 5 |
| C.2.3 – ENVIRONNEMENT DU SITE | 6 |
| C.2.4 – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION PRESENTE DANS L'AIRE D'ETUDE .. | 10 |
| C.3 – INVENTAIRES DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES | 11 |
| C.3.1 – INVENTAIRES DES INSTALLATIONS EMETTRICES..... | 11 |
| C.3.2 – INVENTAIRE DES SUBSTANCES REJETEES..... | 11 |
| C.3.3 – COMPLEMENTS SUITE AUX REMARQUES DE LA PREFECTURE | 11 |
| C.3.4 – CHOIX DES POLLUANTS TRACEURS..... | 12 |
| C.3.5 – BRUIT DE FOND RETENU | 13 |
| C.4 – EVALUATION DES DANGERS..... | 14 |
| C.4.1 – SCHEMA CONCEPTUEL..... | 14 |
| C.4.2 – IDENTIFICATION DES DANGERS ET RELATIONS DOSE-REPONSE | 15 |
| C.5 – EVALUATION DES EXPOSITIONS | 17 |
| C.5.1 – MODELISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHERIQUE | 17 |
| C.5.2 – QUANTIFICATION DES EXPOSITIONS | 17 |
| C.6 – CARACTERISATION DES RISQUES - SITUATION ACTUELLE | 18 |
| C.6.1 – PRINCIPES DE LA CARACTERISATION DES RISQUES | 18 |
| C.6.1.1 – CAS DES EFFETS NON CANCERIGENES | 18 |
| C.6.1.2 – CAS DES EFFETS CANCERIGENES | 19 |
| C.6.2 – RESULTATS DE LA CARACTERISATION DES RISQUES | 19 |
| C.6.2.1 – CAS DES EFFETS NON CANCERIGENES | 19 |
| C.6.2.2 – CAS DES EFFETS CANCERIGENES | 19 |
| C.7 – INCERTITUDES ET CONCLUSION | 20 |

C.1 – DOCUMENTATION ET LEXIQUE

Documentation

Cette étude santé a été réalisée à partir des documents suivants :

- Les Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés sur site
- Le guide pour l'analyse du volet sanitaire des études d'impact (institut de veille sanitaire 2000)
- Le guide pour l'évaluation des risques sanitaires liés aux substances chimiques dans l'étude d'impact des ICPE (INERIS 2003) complété par :
- Le guide de l'INERIS d'évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires (Démarche intégrée pour la gestion des émissions de substances chimiques par les installations classées) - Août 2013
- La note d'information N°DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impact et de la gestion des sites et sols pollués
- La circulaire du 09/08/13 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation
- Les bases de données internationales telles que :
 - ATSDR (Agency for Toxic Substances and Disease Registry)
 - US EPA (United States Environmental Protection Agency)
 - Bases de l'OMS = WHO/IPS (World Health Organization and International Programme on Chemical Safety)
 - INRS
 - TERA (Toxicology Excellence for Risk Assessment), Health Canada
 - Toute autre base de donnée nécessaire

Lexique simplifié

- Danger : Evénement de santé indésirable tel qu'une maladie, un traumatisme, un handicap, un décès. Par extension, le danger désigne tout effet toxique, c'est-à-dire un dysfonctionnement cellulaire ou organique, lié à l'interaction entre un organisme vivant et un agent chimique, physique ou biologique.
- Dose : Quantité d'agent dangereux mise en contact avec un organisme vivant. Pour l'exposition humaine ou animale aux substances chimiques, elle s'exprime généralement en milligramme par kilo de poids corporel et par jour. A défaut de précision, la dose est externe ou administrée (intake).
- Indice de risque IR (ou Quotient de danger QD) : Rapport entre l'estimation d'une exposition (exprimée par une dose ou une concentration pour une période de temps spécifiée) et la VTR de l'agent dangereux pour la voie et la durée d'exposition correspondantes.
Le IR (sans unité) n'est pas une probabilité et concerne uniquement les effets à seuil.
- Risque : Probabilité de survenue d'un danger

- Substance dangereuse : Molécule capable de provoquer un effet toxique chez l'homme et faisant l'objet d'une classification internationale au titre de la directive européenne 67/548/CEE
- Valeur toxicologique de référence (VTR) : Appellation générique regroupant tous les types d'indice toxicologique qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique à seuil) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans seuil d'effet).
Les VTR sont établies par des instances internationales (l'OMS (Organisation Mondiale de Santé) ou des structures nationales (US EPA (United States Environmental Protection Agency) et ATSDR (Agency for Toxic Substances and Disease Registry) aux Etats –unis, RIVM au pays bas, Health Canada, etc.)

C.2 – CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

C.2.1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE ET IMPLANTATION

Le site de LAV'INDUS 28 est situé sur la commune de Toury (28).

Les communes concernées par le rayon d'affichage (1 km) sont :

| Commune | N° INSEE | Population | Superficie |
|----------------|----------|------------|-----------------------|
| Toury (28) | 28391 | 2 613 hab | 18,72 km ² |
| Poinville (28) | 28300 | 143 hab | 8,08 km ² |
| Tivernon (45) | 45325 | 278 hab | 12,61 km ² |

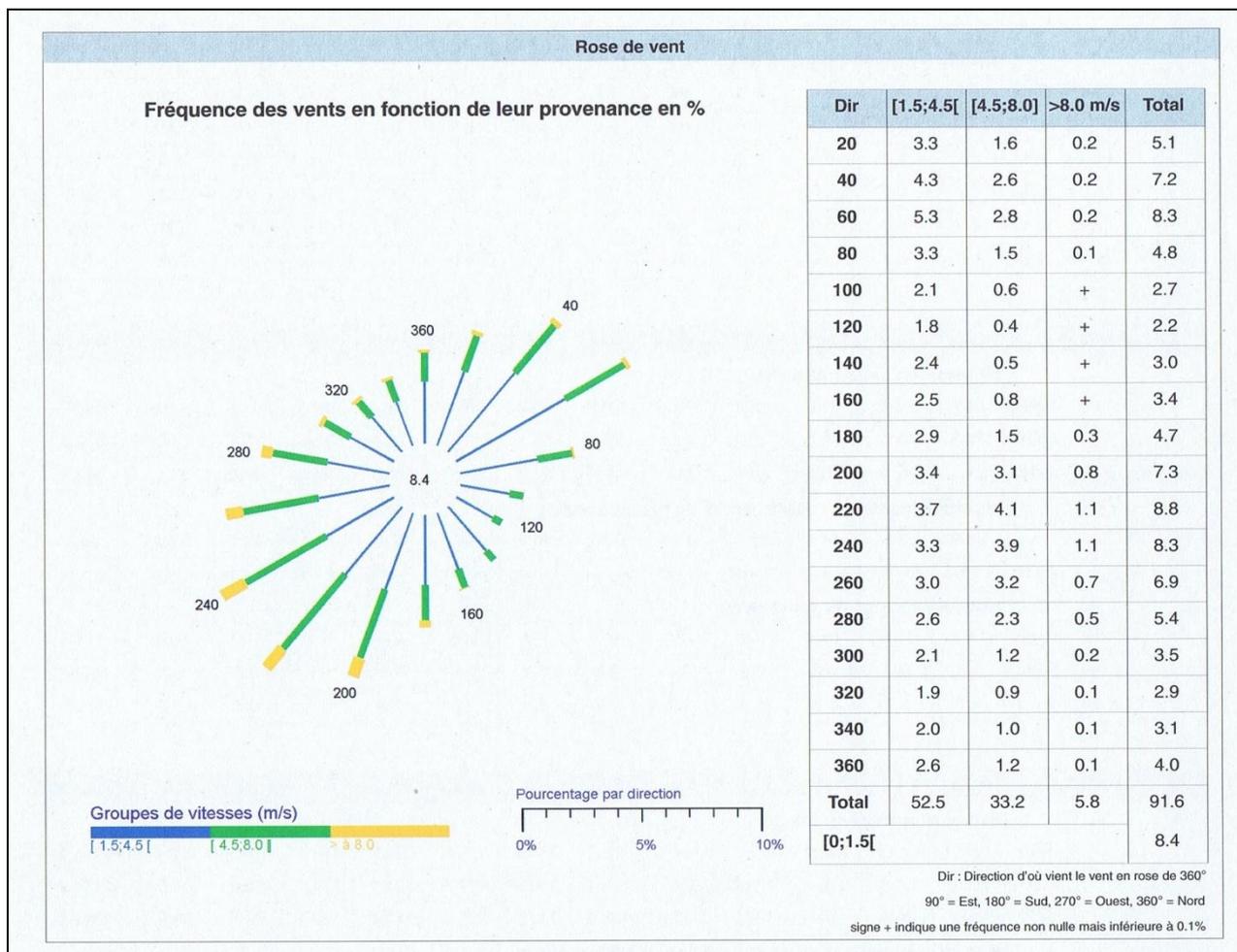
→ Annexe 1 : Plan au 1/25000^{ème} avec rayon d'affichage de 1 km

C.2.2 – ROSE DES VENTS APPLICABLE AU SITE

Il s'agit de la rose des vents de la station de Bricy (45).

Source : Statistiques climatiques de la France 1971-2000 de METEO FRANCE

→ Rose des vents – Bricy – Données 1981-2000



C.2.3 – ENVIRONNEMENT DU SITE

Le site, situé en zone d'activités, est principalement entouré d'entreprises, d'axes routiers et de champs..

La photographie aérienne des abords est présentée page suivante.

Le plan au 1/2000ème annexé au dossier présente précisément le voisinage du site.

→ *Annexe 2 : Plan au 1/2000ème avec vue dans un rayon de 100 mètres*

L'**habitation** la plus proche du site est présentée page suivante.

Il s'agit d'une maison individuelle située à 600 m au nord-ouest du site.

Les **établissements recevant du public (ERP) sensibles** (*), les plus proches du site sont les suivants :

| N° | Commune | Détails | Distance par rapport au site |
|----|---------|--|------------------------------|
| 1 | Toury | Ecole maternelle Rue Boissay | 1300 m - Nord |
| 2 | Toury | Ecole Julien Mercier 7 rue Jean Monnet | 1500 m - Nord |
| 3 | Toury | Collège Louis Blériot 5 rue 11 novembre | 900 m - Nord Ouest |
| 4 | Toury | Maison de retraite 136 rue nationale | 1500 m - Nord |
| 5 | Toury | Gymnase Rue Abbaye St Denis | 1500 m - Nord |
| 6 | Toury | Futur supermarché | 100 m - Ouest |
| 7 | Toury | Restaurant | 700 m - Nord Ouest |
| 8 | Toury | Supermarché | 800 m - Nord Ouest |

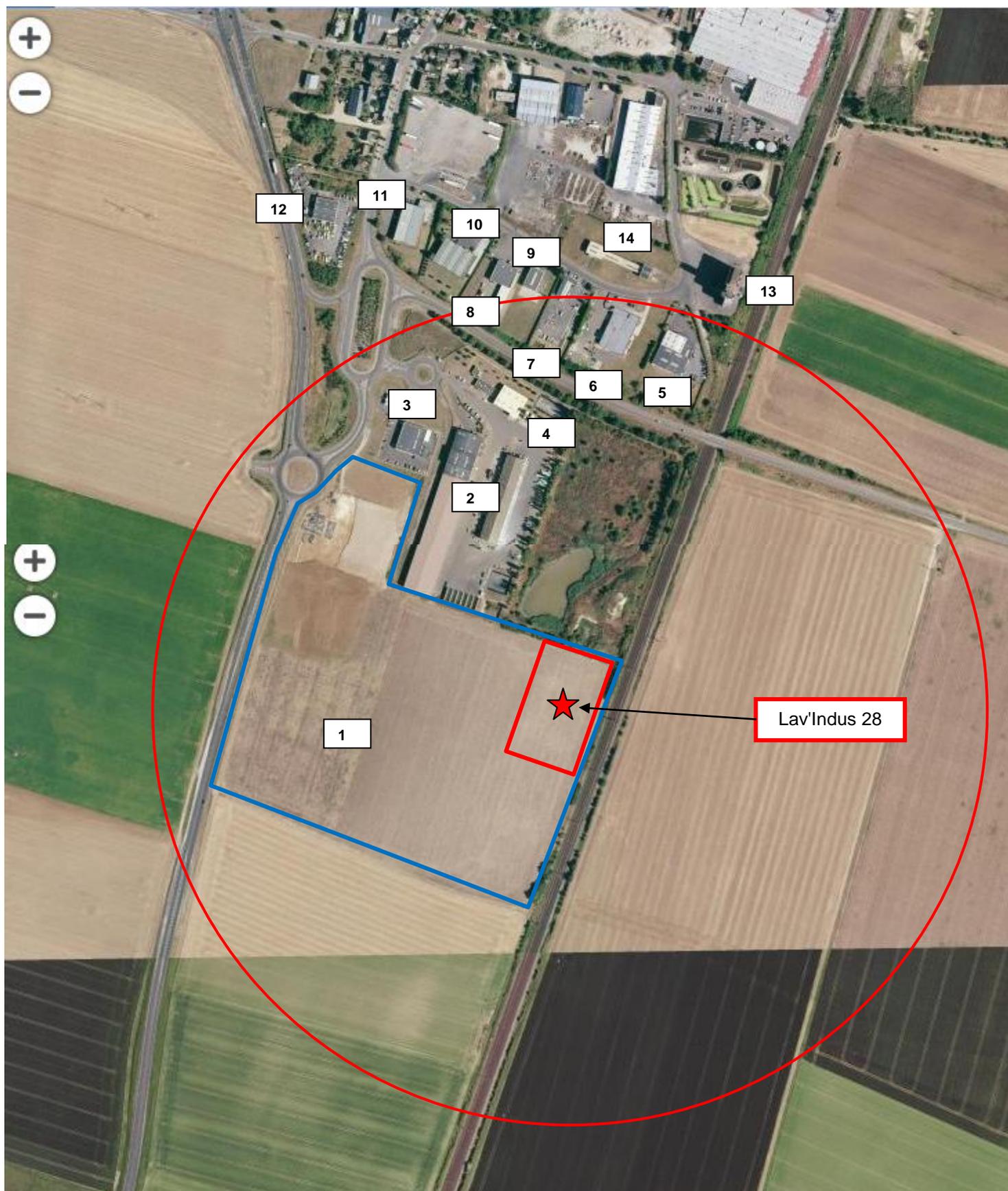
(*). Sont indiqués les ERP à risque, i.e. accueillant des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, ...).

En synthèse : Crèches, écoles, collèges, lycées, EPHAD, maisons de retraite, hôpitaux, cliniques, piscines, supermarché

Cartographie des ERP sensibles et habitations proches du site



Cartographie des activités proches du site (dans un rayon de 500 m)



Liste des activités situées à moins de 500 m du site

| Indice sur le plan | Entreprise | Activité | ICPE Enregistrement Autorisation Seveso |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------------|--|
| 1 | Futur Supermarché | Magasin | Pas d'information |
| 2 | Grimm Euro Dealer | Distribution matériel agricole | Sans objet |
| 3 | Renault | Garage automobile | Sans objet |
| 4 | Alliance négoce / Bélisa | Négoce et matériel agricole | Sans objet |
| 5 | JC Bachimont | Menuiseries | Sans objet |
| 6 | Ambulances réunies | Ambulances | Sans objet |
| 7 | Ateliers de Beauce | Menuiserie métal | Sans objet |
| 8 | Euromaster | Garage automobile | Sans objet |
| 9 | CTA Confection | Confection textile | Sans objet |
| 10 | Société Mondial | ? | Sans objet |
| 11 | Gitem / U Drive | Magasin | Sans objet |
| 12 | Ford | Garage automobile | Sans objet |
| 13 | SCAEL Coopérative | Silos stockage | Sans objet |
| 14 | Vide | -- | Sans objet |

Conclusion sur les cibles retenues

Au vu des différentes cibles potentielles identifiées à proximité du site sont :

- la première habitation proche du site (située à 600 m du bâtiment)
- les salariés des entreprises proches du site

C.2.4 – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION PRESENTE DANS L'AIRE D'ETUDE

Les caractéristiques de la population présente aux abords du site et susceptible d'être impactée par les rejets atmosphériques issus de la société sont présentées ci-dessous.

Ces données ont été obtenues auprès de l'INSEE (d'après le dossier thématique de la commune (statistiques locales) et suite au recensement de la population).

Les données INSEE utilisées sont :

- POP T0 : Population par grandes tranches d'âge
- POP T5 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

La synthèse des données obtenues est présentée dans le tableau suivant :

| | Quantification | Pourcentage associé |
|---|-----------------------|----------------------------|
| Population Totale | 2 613 | 100 % |
| - 15 ans | 476 | 18,2 % |
| 15 ans à 74 ans | 1 844 | 70,6 % |
| + 74 ans | 293 | 11,2 % |
| Actifs ayant un emploi | 1 222 | 46,7 % |
| Retraités | 605 | 23,1 % |
| Autres inactifs (+ 15 ans) (chômeurs, personnes au foyer, étudiants, etc.) | 270 | 10,3 % |

C.3 – INVENTAIRES DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

C.3.1 – INVENTAIRES DES INSTALLATIONS EMETTRICES

Seules 2 installations seront émettrices de rejets atmosphériques.

- Chaudière gaz de ville basse pression classique (bruleur Weishaupt) de puissance : 1163 kW
- Générateur vapeur gaz de ville (bruleur Weishaupt) de puissance : 349 kW

C.3.2 – INVENTAIRE DES SUBSTANCES REJETEES

Ces 2 unités seront installées en conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 03/08/18 *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910.*

- Normes de rejets applicables
Article 6.2.4 aliné II - Installations nouvelles fonctionnant au gaz naturel
Fonctionnement supérieur à 500 h par an
Normes proposées : NOx : 100 mg/m³
CO 100 mg/m³

C.3.3 – COMPLEMENTS SUITE AUX REMARQUES DE LA PREFECTURE

Le trafic généré sur le site proviendra quasi-exclusivement de poids-lourds circulant déjà sur la D2020 proche.

C'est d'ailleurs bien la situation du terrain qui a motivé l'installation de l'activité de lavage de poids-lourds, afin de profiter du trafic local important de citernes routières, trafic lié principalement aux sucreries locales.

Les poids-lourds ne feront pas de détour spécifique par Toury pour être lavés par LAV'INDUS 28.

En synthèse, le site accueillera en moyenne 50 poids-lourds par jour (et non pas 100 poids-lourds / jour comme indiqué), représentant environ 1 % de la circulation actuelle.

Ces poids-lourds passent déjà pour leur très grande majorité sur la RD 2020 proche, axe principal local de circulation des poids-lourds.

Pour rappel, 4700 poids-lourds par jour circulent sur la RD 2020.

Dans ce contexte, la contribution du projet à l'augmentation du trafic local sera négligeable.

L'augmentation des émissions atmosphériques liées à un éventuel trafic complémentaire est donc elle-aussi négligeable.

C.3.4 – CHOIX DES POLLUANTS TRACEURS

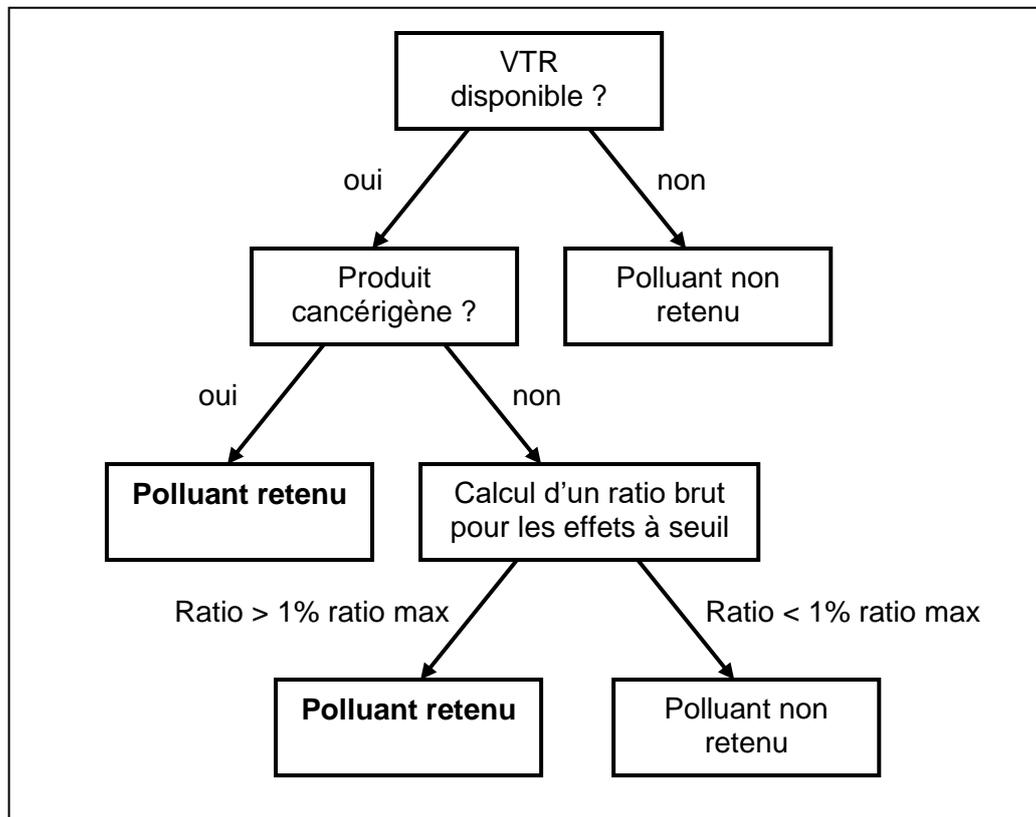
Parmi l'ensemble des polluants atmosphériques émis par le site, un choix de « traceurs du risque sanitaire » peut être réalisé.

Ce sont ces polluants traceurs qui feront l'objet d'une évaluation quantitative de l'exposition et d'une caractérisation du risque sanitaire (Guide INERIS, 2013).

Ce choix de polluants traceurs peut être basé :

- sur les quantités émises à l'atmosphère,
- sur la toxicité des composés,
- sur l'existence de valeur toxicologique de référence (VTR),
- sur l'existence de voies de contamination pertinentes,
- sur la spécificité des composés par rapport au site.

Pour choisir les traceurs de risque dans le cadre de cette étude nous nous sommes basés sur la méthodologie suivante :



Ainsi le choix est fait de retenir systématiquement les polluants à caractère cancérigène. Pour les polluants à effets non cancérigène le calcul d'un ratio correspondant au rapport du flux de polluant émis sur sa VTR permet de tenir compte à la fois du facteur toxicologique et des quantités émises à l'atmosphère.

Dans le cas du projet de LAV'INDUS 28, aucun polluant traceur n'est retenu.

C.3.5 – BRUIT DE FOND RETENU

Sans objet en l'absence de polluant traceur retenu.

C.4 – EVALUATION DES DANGERS

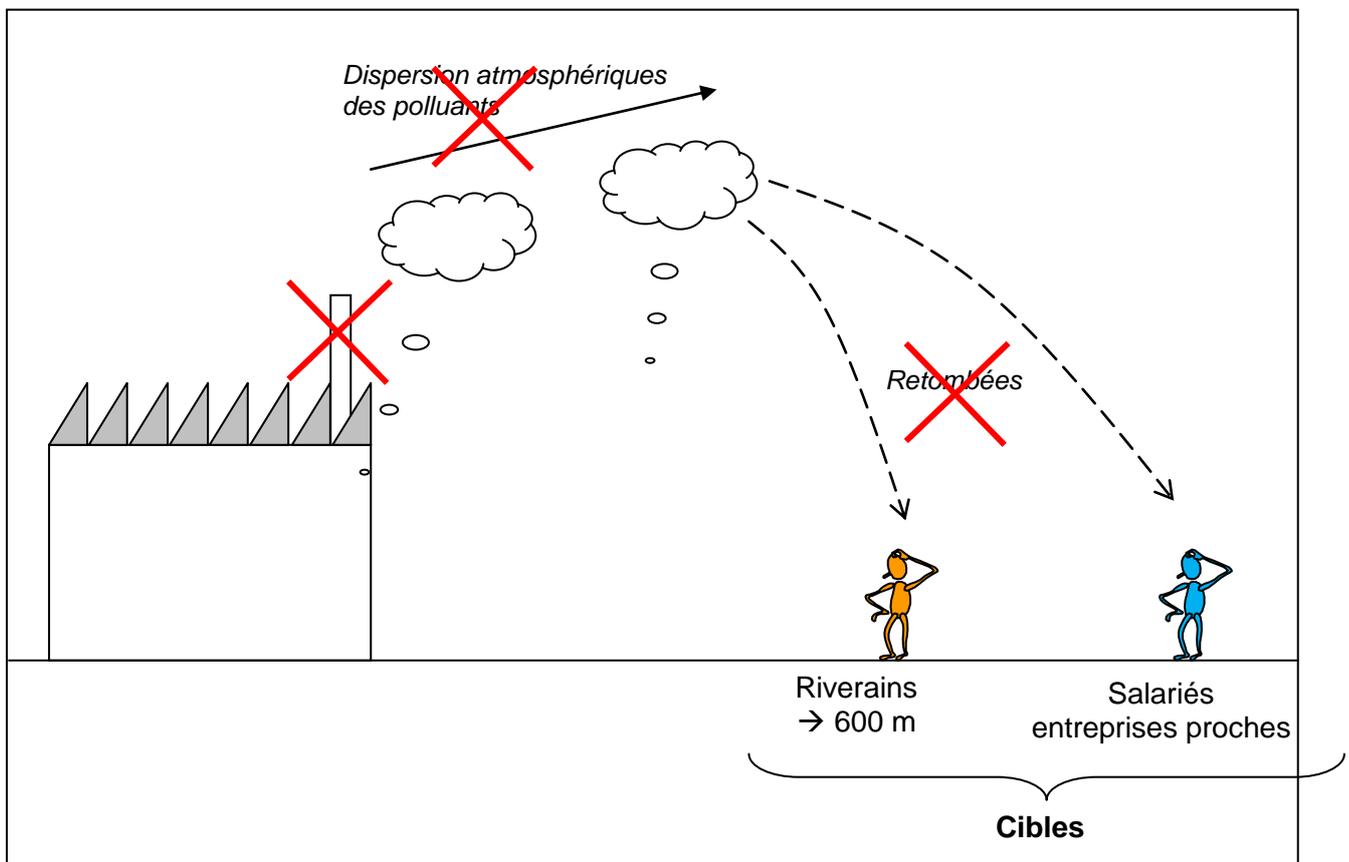
C.4.1 – SCHEMA CONCEPTUEL

Un risque est défini par :

- une source de contamination ;
- un vecteur de transfert de la contamination ;
- un milieu d'exposition ;
- une cible.

Si l'un de ces éléments n'existe pas, alors aucun risque n'est caractérisable.

Le schéma proposé ci-dessous récapitule l'ensemble des expositions possibles par rapport à la problématique du site.



Dans le cas du projet de LAV'INDUS 28, aucun scénario spécifique n'est donc retenu.

C.4.2 – IDENTIFICATION DES DANGERS ET RELATIONS DOSE-REPONSE

L'évaluation du potentiel dangereux des substances consiste à identifier les effets indésirables qu'une substance est intrinsèquement capable de provoquer chez l'homme. Pour évaluer les dangers d'une substance, il est nécessaire de connaître :

- son comportement dans l'environnement, qui est déterminé par ses caractéristiques physico-chimiques (solubilité, volatilité...),
- ses effets sur la santé, qui consiste à identifier les effets indésirables qu'une substance est intrinsèquement capable de provoquer chez l'homme, et de définir les valeurs de référence qui représentent la limite entre le risque acceptable et le risque inacceptable.

Dans le cadre d'une ERS, les éléments suivants sont recherchés :

- l'identification du **potentiel dangereux** des substances : effets toxiques aigus, chroniques, effets cancérogènes, organes cibles,
- l'évaluation de la **relation dose-effet** qui a pour but de définir une relation quantitative entre la dose ou la concentration absorbée ou administrée et l'incidence de l'effet délétère. On recherche alors les Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR).

Pour les substances non cancérigènes (substances à seuil) :

Les effets néfastes apparaissent à partir d'une certaine concentration d'exposition. On recherche les valeurs des doses de référence (RfD pour la voie orale) et concentration de référence (RfC pour la voie inhalation). Ces valeurs correspondent au seuil limite des niveaux d'exposition sans risque appréciable d'effets néfastes sur l'homme.

Pour les substances cancérigènes (substances sans seuil) :

Il n'y a pas de niveau d'exposition sans risque, il y a un risque dès la première exposition. Les valeurs toxicologiques de références sont exprimées sous forme d'Excès de Risque Unitaire (ERUo pour la voie orale et ERUi pour la voie inhalation) qui expriment la relation entre le niveau d'exposition et la probabilité supplémentaire de développer l'effet cancérogène.

Les organismes qui ont été consultés pour rechercher les VTR disponibles sont les suivants :

- ATSDR : www.atsdr.cdc.gov
- CHEMFATE : www.syrres.com/esc/chemfate.htm
- HSDB : www.nlm.nih.gov/pubs/factsheets/hsdbfs.html
- INCHEM : www.inchem.org/pages/ehc.html
- INERIS : www.ineris.fr
- INRS : www.inrs.fr
- IRIS : www.epa.gov/iriswebp/iris/index.html
- ITER : www.tera.org/iter
- OEHHA : www.oehha.ca.gov/risk/chemicaldb/index.asp
- RIVM : www.rivm.nl/en
- SANTE CANADA : www.hc-sc.gc.ca/index_f.html
- SCORECARD : www.scorecard.org/chemical-profiles
- TOXNET : toxnet.nlm.nih.gov
- US EPA : www.epa.gov
- HEAST : données issues de Scorecard

Conformément aux préconisations de la circulaire n°2006-234 du 30 mai 2006, *relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impact*, le choix des VTR s'est fait comme suit :

- Aucune valeur toxicologique de référence n'est recensée : il n'a été alors utilisé :
 - ni valeur issue de la littérature
 - ni valeur limite d'exposition professionnelle
 - ni valeur guide de qualité des milieux ;
- Une seule valeur toxicologique de référence existe : il a été choisi :
 - une valeur décrite officiellement sur les bases de données réputées
 - aucune valeur toxicologique aiguë
 - aucune valeur issue d'une transposition de voie d'exposition
- Plusieurs valeurs toxicologiques de références existent : le choix s'est fait dans l'ordre de priorité suivant :
 - Effets à seuil (non cancérogènes) :
 - 1) US EPA
 - 2) ATSDR
 - 3) OMS
 - 4) HEALTH Canada
 - 5) RIVM
 - 6) OEHHA
 - Effets sans seuil (cancérogènes) :
 - 1) US EPA
 - 2) OMS
 - 3) RIVM
 - 4) OEHHA

Les classes de cancérogénicité utilisées sont :

Classement CIRC

- Groupe 1 : l'agent est cancérogène pour l'homme
- Groupe 2A : l'agent est probablement cancérogène pour l'homme
- Groupe 2B : l'agent pourrait être cancérogène pour l'homme
- Groupe 3 : substance non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme
- Groupe 4 : l'agent n'est probablement pas cancérogène pour l'homme

Classement US EPA

- Classe A : substance cancérogène pour l'homme
- Classe B1 : substance probablement cancérogène pour l'homme
- Classe B2 : substance probablement cancérogène pour l'homme
- Classe C : cancérogène possible pour l'homme
- Classe D : substance non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme
- Classe E : substance pour laquelle il n'existe pas de preuve de non cancérogénicité pour l'homme

Dans le cas du projet de LAV'INDUS 28, aucun traceur n'étant retenu, ce chapitre ne présente aucun composé particulier.

C.5 – EVALUATION DES EXPOSITIONS

C.5.1 – MODELISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHERIQUE

**Aucun traceur n'a été retenu.
Dans ce contexte, il n'a pas été réalisé de modélisation.**

C.5.2 – QUANTIFICATION DES EXPOSITIONS

Dans cette phase, il s'agit de quantifier les doses de substances auxquelles sont exposées les cibles.

Les doses d'exposition par inhalation représentent les quantités de polluants mises en contact avec des surfaces d'échange que sont les parois alvéolaires des poumons.

Pour la voie respiratoire, la dose est généralement remplacée par la concentration inhalée. Lorsque l'on considère des expositions de longue durée comme c'est le cas ici, on s'intéresse à la concentration moyenne inhalée par jour, calculée de la façon suivante :

$$CI \text{ (mg/m}^3\text{)} = \sum_i (C_i \cdot t_i) \cdot \frac{F \cdot T}{T_m}$$

- avec C_i : concentration en polluants dans l'air inhalé pendant la fraction de temps t_i (mg/m^3)
 t_i : fraction de temps exposé à la concentration C_i pendant une journée (sans unité)
 F : fréquence d'exposition (nombre annuel d'heures ou de jours ramené au nombre total annuel d'heures ou de jours – sans dimension)
 T : durée d'exposition (unité : année) ; *6 ans / enfant et 40 ans / adulte*
 T_m : durée sur laquelle l'exposition est moyennée (unité : année) ; *c'est-à-dire T pour le calcul de la dose d'exposition pour un effet à seuil et 70 ans (durée vie entière) pour un effet sans seuil*

Dans cette étude, seuls des effets à seuil sont considérés, donc $T=T_m$

**Aucun traceur n'a été retenu.
Dans ce contexte, il n'a pas été réalisé de quantification des expositions.**

C.6 – CARACTERISATION DES RISQUES - SITUATION ACTUELLE**C.6.1 – PRINCIPES DE LA CARACTERISATION DES RISQUES****C.6.1.1 – CAS DES EFFETS NON CANCERIGENES**

Pour les substances non cancérogènes, la possibilité de survenue d'un effet toxique chez l'homme est représentée par un Indice de Risque (IR), calculé comme suit pour la voie d'exposition par inhalation :

$$\text{IR} = \text{CI} / \text{RfC}$$

RfC : Référence Dose, désigne la dose journalière tolérable liée à une exposition par voie respiratoire.

La circulaire du Ministère en charge de l'Environnement de 1999 recommande de considérer comme acceptable un indice de risque cumulé inférieur à 1.

Lorsque l'IR est inférieur à 1, la survenue d'un effet toxique apparaît peu probable, y compris pour les populations sensibles.

Au-delà de 1, la possibilité d'apparition d'un effet toxique ne peut être exclue. En outre, cette possibilité apparaît d'autant plus forte que l'IR augmente, mais ce n'est pas une relation linéaire.

**Aucun traceur n'a été retenu.
Dans ce contexte, il n'a pas été réalisé de sélection de RfC.**

C.6.1.2 – CAS DES EFFETS CANCERIGENES

L'effet cancérigène implique que, quelle que soit le niveau d'exposition, la substance est susceptible d'induire un effet. Il y a donc un risque dès la première dose d'exposition – on parle dans ce cas d'effet sans seuil.

La relation entre le niveau d'exposition chez l'homme et la probabilité de développer un cancer est exprimée par l'Excès de Risque Unitaire (ERU).

L'ERU représente la probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu a de développer un cancer s'il est exposé toute sa vie à une unité de dose toxique.

L'ERU multiplié par la Concentration Inhalé (CI) pour l'inhalation ou la Dose Journalière d'Exposition (DJE) pour les autres voies permet de déduire un Excès de Risque Individuel (ERI), qui représente la probabilité que l'individu a de développer l'effet (cancer) associé à la substance, pendant toute sa vie, du fait de l'exposition considérée.

Pour la voie d'exposition par inhalation :

$$\text{ERI} = \text{CI} \times \text{ERUI}$$

L'ERI est calculé pour chaque substance. En première approche, on considérera pour l'évaluation du risque la somme des ERI ainsi calculés.

Cette valeur d'ERI est à comparer à un niveau de risque acceptable généralement compris entre 10^{-4} et 10^{-6} . Un risque de 10^{-5} signifie l'apparition d'un cas de cancer supplémentaire dû à l'exposition à la substance, dans une population de 100 000 personnes, en plus du risque de base.

La circulaire du Ministère en charge de l'Environnement du 10 décembre 1999 indique que le niveau de risque acceptable correspond à un ERI inférieur à la valeur de 10^{-5} .

| |
|--|
| <p>Aucun traceur n'a été retenu. Dans ce contexte, il n'a pas été réalisé de sélection de ERUI.</p> |
|--|

C.6.2 – RESULTATS DE LA CARACTERISATION DES RISQUES

C.6.2.1 – CAS DES EFFETS NON CANCERIGENES

Sans objet

C.6.2.2 – CAS DES EFFETS CANCERIGENES

Sans objet

C.7 – INCERTITUDES ET CONCLUSION

En ce qui concerne les émissions atmosphériques du site, Lav'Indus 28 n'exploitera que deux chaudières gaz.

Ce sont des outils industriels classiques, fonctionnant au gaz naturel et de faibles puissances.

Ils seront contrôlés selon les fréquences réglementaires (contrôle de fonctionnement et de rendement, analyses de rejets atmosphériques).

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une analyse du risque sanitaire avec calcul des indices de risques.

L'impact sanitaire du site sur les riverains doit être considéré comme négligeable.